

ATC BERNARD
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 9 rue de l'Epargne, 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC
489 260 877 RCS ANGOULEME
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 OCTOBRE 2025

PREMIERE DECISION

Nomination d'un nouveau Président

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de la société NEOTHERMIE de ses fonctions de Président de la Société, décide de nommer, conformément à l'article 16.1 des statuts de la Société, en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée avec effet à compter de ce jour :

- **La société PHILOR**
Société par actions simplifiée
Dont le siège social est situé 132 avenue du Maréchal Leclerc, 33130 BEGLES
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés
Sous le numéro 989 861 760 RCS BORDEAUX

L'associé unique précise que le Président ainsi nommé exercera son mandat conformément aux dispositions légales et statutaires, et notamment l'article 17 des statuts, et disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'associé unique prend acte que la société PHILOR, représentée par son Président, Monsieur François BLEVIN, intervient aux présentes pour accepter le mandat de Président.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

« Extrait certifié conforme - Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Pour la société PHILOR
Monsieur François BLEVIN

Signé par :

9C483061490540D...

Le présent extrait de procès-verbal est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil. Le signataire reconnaît que le présent document, tel que signé par voie électronique, constitue une preuve valable permettant d'apprécier ses droits, obligations et responsabilités, ainsi que son consentement.